

>> Les quatre derniers numéros de "La presse lue par le SERCE", sont en ligne sur <https://serce.fr> rubrique "Publications / La presse lue par le SERCE"

ZOOM

Planification écologique : Elisabeth Borne présente sa méthode

Le 21 octobre, **Elisabeth Borne** a présenté sa méthode de "**planification écologique**", baptisée "**France nation verte**". Le dispositif ambitionne de répondre aux enjeux climatiques et écologiques (climat, biodiversité, économie circulaire, santé-environnement, adaptation). Il s'organisera autour de **22 "chantiers opérationnels" couvrant 6 grands secteurs** : la mobilité, le logement, la production (énergies, décarbonation de l'industrie, transports de marchandises, gestion et valorisation des déchets), la consommation, l'alimentation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Un **plan d'action** sera établi pour chaque chantier et les acteurs concernés seront conviés à participer à des **groupes de travail sectoriels** afin de **définir une stratégie avec des objectifs mesurables et des points d'étapes réguliers**. "Une mécanique d'indicateurs, de tableaux de bord, sera mise en ligne à la fin de l'année et chaque ministre fera des points d'étape dans son secteur", précise Elisabeth Borne.

De nombreux objectifs devraient être traduits juridiquement dans la future **loi de programmation Énergie-climat**. Pour formaliser les engagements pris par les différents acteurs, le gouvernement compte s'appuyer sur les dispositifs existants : pour les territoires, les contrats de relance et de transition écologique ; pour les entreprises, les contrats de filière. Il précise toutefois que d'autres "**sortes de contractualisations**" pourront être inventées.

Piloté par **Antoine Peillon, Secrétaire général à la planification écologique**, ce plan ne créera pas à court terme "**d'obligation réglementaire**

dans les premiers mois, parce que ce sera nouveau". Toutefois "**au bout de quelques années**", les leviers d'action pourraient se voir normalisés.

Parmi les **outils de financement**, Antoine Peillon évoque notamment le financement privé, le label bas carbone ou les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et la fiscalité, qui ne peut être "**qu'un outil parmi d'autres**". "Pour être incitative, la fiscalité suppose une forme de choc de prix. Elle doit être prudente sur les conséquences pour les acteurs. Il faut que ce soit faisable pour la population. Cela nous amène à faire des choses plutôt progressives et accompagnées" a-t-il précisé.

► Téléchargez le [dossier de presse sur le Plan "France nation verte"](https://www.gouvernement.fr)

(source : <https://www.gouvernement.fr>)

> Contexte – 24/10/22

www.banquedsterritoires.fr – Le Monde – 21/10/22



> ÉCONOMIE

À compter de l'été 2024, la **facturation électronique** s'appliquera à près de 4 millions d'entreprises privées. Si elles sont assujetties à la TVA, les entreprises devront émettre, transmettre et réceptionner les factures électroniquement. Les données de facturation et de paiement seront ensuite transmises à l'administration fiscale. Cette obligation sera progressivement appliquée, d'abord aux grandes entreprises, dès le 1^{er} juillet 2024, puis aux ETI à partir du 1^{er} janvier 2025, avant d'être étendue un an plus tard aux PME et microentreprises. **Un décret** et **un arrêté** des 7 et 9 octobre dernier fixent les modalités de cette dématérialisation. Les entreprises pourront utiliser une plate-forme de dématérialisation, "**partenaire de l'administration**", qui devra être immatriculée ou recourir au **portail public, Chorus-Pro**.

► Téléchargez le [décret n° 2022-1299](#) et l'[arrêté](#) du 7 octobre 2022 (JO du 9/10/2022)

> Le Moniteur des Travaux publics – 21/10/22

Après deux mois de ralentissement, **le taux d'inflation s'élève sur un an à 6,2 % en octobre**, un niveau inédit depuis 1985. D'après l'analyse de l'**Insee**, ce rebond s'explique par la hausse des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

> [Le Monde – 28/10/22](#)

La **hausse des prix des matières premières** et les **difficultés d'approvisionnement** affectent les **chantiers des JO 2024**, fragilisant la tenue du planning de travaux. Or le maître d'ouvrage principal, **Solideo**, doit absolument pouvoir **livrer fin 2023 l'ensemble des 64 ouvrages** liés aux JO 2024. Pour permettre à l'ensemble des acteurs du BTP impliqués de surmonter ces difficultés, Solideo a lancé un **protocole de médiation dit "de projet"**, en collaboration avec le **Médiateur des entreprises**. Après les problématiques d'approvisionnement, en partie résolues en juin dernier par une réorganisation de la filière, c'est maintenant la flambée des prix qui menace l'avancée du projet. Certains ouvrages olympiques sont construits sous maîtrise d'ouvrage privée (via des promoteurs notamment) et d'autres sous maîtrise d'ouvrage publique. *"Paradoxalement, les solutions sont plus faciles à trouver côté public"*, indique **Nicolas Ferrand, Directeur général exécutif** de Solideo. L'application de la **théorie de l'imprévision** dans les marchés publics a été facilitée par les circulaires parues en mars et septembre dernier et ces contrats sont en général soumis à l'indexation des prix. Avec l'appui du ministère de l'Économie, les acteurs du projet ont défini une **évolution probable des indices (BT 01 et TP 01) sur la période 2022-2024**. *"Grosso modo, cela représente environ 20 % sur trois ans"*. Les entreprises sont donc invitées à calculer le surcoût réel lié à l'inflation selon cette projection. Si nécessaire, le budget des JO 2024 sera réajusté. *"L'ensemble des constructeurs, sous maîtrise d'ouvrage publique ou privée, y compris les nombreux sous-traitants du projet, peuvent se rapprocher de la Médiation des entreprises s'ils s'estiment encore lésés malgré cette réévaluation"*, précise **Pierre Pelouzet, Médiateur**.

> [www.lemoniteur.fr – www.batiactu.com - 20/10/22](#)

En conclusion d'une mission *"flash"* sur les mesures d'accompagnement à la mise en œuvre des **Zones à Faibles Émissions (ZFE)**, les **députés Bruno Millienne (Modem) et Gérard Leseul (PS)** ont remis un rapport début octobre. Ils préconisent de favoriser le dialogue et la concertation entre les collectivités territoriales et les acteurs économiques pour définir des mesures et des calendriers plus réalistes. Le 25 octobre s'est déroulée une première rencontre des **43 métropoles concernées**, en présence de **Christophe Béchu, ministre chargé de la Transition écologique et de la cohésion des territoires**, et de **Clément Beaune, ministre des Transports**. Les territoires concernés sont appelés à considérer notamment les **déplacements des utilitaires d'une métropole à l'autre**, quand elles sont situées en proximité (par ex : Grenoble, Lyon et Saint-Etienne). Autre point de vigilance souligné par les parlementaires : **le coût élevé des utilitaires légers "propres" (hybrides, électriques...)** et la **faiblesse de cette offre**, sans oublier *"les incertitudes sur la disponibilité et l'avitaillement en énergies alternatives"*. Pour accompagner les métropoles concernées entre 2023 et 2025, le **Fonds vert** prévoit de consacrer une enveloppe de **150 M€ aux ZFE**. Elle permettra notamment de financer des études, la mise en place de signalisation ZFE-m, ou des aménagements de voirie pour développer la marche et le vélo. À court terme, les incitations à l'acquisition d'utilitaires légers et de poids lourds estampillés "Crit'Air 2" pourraient aussi être renforcées. De son côté la **CAPEB**, qui représente les artisans du BTP, demande *"une liste officielle et un système de dérogation homogène transitoire, notamment pour les véhicules de certains professionnels ne disposant d'aucune alternative sur le marché"*. L'État devrait également accompagner les collectivités pour s'équiper en **vidéoverbalisation**. Des radars lecteurs de plaques seront déployés à compter du second semestre 2024. *"Le produit des amendes sera intégralement conservé par les territoires mettant en place les ZFE"* assure Christophe Béchu. Une campagne d'information sera également lancée en 2023.

Téléchargez le [Rapport sur les ZFE](#) (source : <https://www.assemblee-nationale.fr>)

> [www.batiactu.com – 20/10/22 - www.banquedesterritoires.fr – www.lagazettedescommunes.com - 25/10/22](#)

> ENERGIE – TÉLÉCOMMUNICATION – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

La **Présidente du Directoire d'Enedis, Marianne Laigneau** annonce une **augmentation des investissements**. Alors qu'en 2022, Enedis a investi 4,4 Mds €, le gestionnaire de distribution électrique prévoit de **porter à 5,5 Mds € par an le niveau de ses investissements durant la période 2022-2040**, soit une **enveloppe globale de 96 Mds €**. *"Nous devons massivement investir sur le réseau, long de 1,4 million de kilomètres, pour le préparer à la transition énergétique et améliorer sa résilience"* souligne Marianne Laigneau. L'aggravation des risques climatiques nécessite *"de changer des portions de réseau, de le renforcer, de le doubler, d'enfouir des câbles, d'éliminer les plus anciens qui sont les plus vecteurs d'incidents en cas de tempête"*. Les postes sources devront également être mieux protégés, en cas de risque incendie et une partie du réseau enterré doit être changé et remplacé. Le réseau doit également **accompagner l'accélération des raccordements des énergies renouvelables**. En 2022, près de 4 GWh, pour 80 000 installations ont été raccordés (contre 2,5 GWh en 2018, pour 20 000 installations), et le rythme va devoir augmenter compte tenu des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Le développement de l'**électromobilité** soutient également l'activité. L'**électrification des quais des grands ports français**, qu'ils soient maritimes ou fluviaux, nécessite aussi de renforcer le réseau et de l'étendre. *"L'enjeu est de ne plus recourir aux groupes électrogènes ou aux moteurs des bateaux qui émettent de grandes quantités de souffre ou de CO₂ pour disposer de l'électricité à quai."* Après le port de Marseille, ceux de Toulon et l'axe Seine se lancent. Le port de Saint-Nazaire est également intéressé.

> [www.lagazettedescommunes.com – 25/10/22](#)

Un **décret** prévoit de **suspendre le fonctionnement de toute publicité lumineuse, éclairée et/ou numérique**, les jours de forte tension sur le réseau électrique, signalés par le **dispositif Ecowatt** du gestionnaire du réseau de transport RTE. La mesure s'applique à toutes les publicités lumineuses, qu'elles soient sur la voie publique, à l'intérieur d'un local, dans un aéroport, une gare ou sur du mobilier urbain. Elle est entrée en vigueur le 19 octobre pour les publicités pilotables à distance, et à partir du 1^{er} juin 2023, pour l'ensemble des publicités lumineuses. D'après l'**Ademe**, un écran publicitaire LCD numérique de 2 m² consomme 2 049 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'un ménage pour l'éclairage et l'électroménager (hors chauffage). Le ministère de la Transition énergétique estime que cette mesure permettra de **réduire de 125 MW la puissance appelée sur le réseau électrique**.

► Téléchargez le [Décret n° 2022-1331 du 17 octobre 2022](#) (source : JO 18/10/2022)

> [www.banquedesterritoires.fr – 18/10/22](#)

Un décret du 27 octobre porte à **3 100 TWh** le niveau d'obligations à réaliser durant la **5^{ème} période (2022-2025) du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)**. Les volumes ont été relevés de 600 TWh : à hauteur de 400 TWh_c pour l'obligation d'économies d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique et de 200 TWh_c pour les CEE "classiques". **Deux arrêtés** sont également parus le même jour : l'un crée une fiche d'opérations standardisées pour le **fret ferroviaire**, le second détaille les incitations financières disponibles pour **remplacer une chaudière au fioul** par une pompe à chaleur, un système solaire combiné ou une chaudière biomasse.

► Consultez le [décret n° 2022-1368 du 27 octobre 2022](#) (source : JO du 28/10/2022)

> [Contexte – 28/10/2022](#)

Le **ministère de la Transition énergétique** a lancé le 20 octobre dernier une **consultation publique sur l'avenir du mix énergétique**. Elle s'inscrit en amont de la révision de la **Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat (SFEC)**, prévue d'ici à 2024, et de la **future loi de programmation**, qui déclinera les grands objectifs en matière de politique énergétique et climatique. Son déroulement repose sur une plateforme participative en ligne ([concertation-energie.gouv.fr](#)) et au travers de plusieurs réunions dans le pays. Cette première phase "grand public" est ouverte jusqu'au 31 décembre 2022 et sera suivie d'un "forum des jeunes" du 19 au 22 janvier 2023, réunissant 200 jeunes de 18 à 35 ans. Trois grandes questions seront posées au public, avec comme objectif l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 : "Comment adapter notre consommation ? Comment satisfaire nos besoins énergétiques tout en sortant de notre dépendance aux énergies fossiles ? Comment planifier et financer notre transition énergétique ?" Parallèlement, **un autre débat public a débuté 27 octobre**. Organisé par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, il porte sur la **construction des futurs EPR**. Il se déroulera simultanément jusqu'au 27 février prochain, en Normandie (les deux premiers EPR étant prévus à Penly (76)), et sur l'ensemble du territoire, simultanément à la **concertation gouvernementale**.

► Participez au [débat public sur la construction des nouveaux EPR](#) (source : <https://participer-debat-penly.cndp.fr/>)

> [Energies – 24/10/22 – www.banquedesterritoires.fr – AEF - 20/10/12](#)

Le 20 octobre dernier, les sénateurs ont adopté une **proposition de loi** pour favoriser un développement raisonné de l'**agrivoltaïsme**. Le texte définit l'agrivoltaïsme comme étant une installation photovoltaïque installée sur une parcelle agricole qui permet de maintenir ou de développer durablement une production agricole, cette dernière devant rester l'activité principale de la parcelle. Par ailleurs l'installation photovoltaïque, qui **doit être réversible**, doit apporter au moins un des services suivants à l'activité agricole : amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas ou amélioration du bien-être animal. Les installations d'une puissance inférieure à 1 MW pourraient bénéficier d'un tarif d'achat, ainsi que celles d'une puissance inférieure à 6 MW si elles sont détenues intégralement par des petites ou moyennes entreprises ou portées par des communautés d'énergie renouvelable. Le texte a été transmis à l'Assemblée nationale pour examen.

► Consultez la [proposition de loi](#) (source : <https://www.senat.fr/leg>)

> [www.pleinchamp.com – 24/10/22 - www.pv-magazine.fr/ - 21/10/22](#)

La **Fédération Hospitalière de France (FHF)** a publié le 13 octobre ses **20 propositions**, applicables à différentes échéances (2023, 2024 et à moyen terme) pour la **sobriété énergétique des établissements de santé et médico-sociaux**. Elle plaide pour la **création d'un fonds vert spécifique au secteur de la santé** pour lui permettre d'affronter l'augmentation des coûts de l'énergie, de planifier, réguler, financer des études et travaux d'économies d'énergie, et de se doter de compétences internes en la matière. La FHF souhaite également **créer un programme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) spécifique**, qui pourrait s'appliquer également à l'industrie (blanchisserie, unités de production culinaire, etc.). Elle prévoit de financer dès cet hiver des **programmes spécifiques d'actions rapides** : ombrières photovoltaïques, free cooling dans les blocs opératoires, stérilisations, rénovation des réseaux de chauffage et d'eau, échangeurs thermiques, financement d'études de recours aux énergies renouvelables, régimes réduits (éclairage, ventilation, etc.) dans les secteurs protégés. Elle souhaite faciliter l'accès des établissements aux **fonds européens pour la rénovation énergétique** en renforçant leur accompagnement. En matière d'efficacité énergétique, la fédération demande le financement de la rénovation de l'ensemble du patrimoine hospitalier et médico-social et la **mise en place de solutions sécurisées de pilotage des équipements** (GTC, logiciel de supervision énergétique, etc.). Elle propose de lancer une concertation en vue de la création de **schémas directeurs sur les énergies** pour les plus gros établissements.

► Consultez le [Plan Sobriété de la FHF](#) (source : <https://fr.calameo.com/fhf>)

> [www.techopital.com – 17/10/22](#)

La **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a lancé le 21 octobre dernier la **procédure de dialogue concurrentiel** pour **deux nouveaux projets de parcs éoliens**. Le premier se situerait en zone Centre Manche, au large de la Normandie et devrait avoir une puissance allant jusqu'à 1,5 GW. Le second au large de l'île d'Oléron, d'une puissance installée d'environ 1 GW.

> [Energies – 26/10/2022 - Contexte – 25/10/2022](#)

EN RÉGIONS

Bourgogne. Enedis et la ville de Dijon ont signé une convention pour **développer le plus grand projet français d'autoconsommation collective**. D'ici un an plusieurs bâtiments publics, et une piste cyclable, devraient être équipés de **toitures photovoltaïques** pour atteindre 1732 kWc. De quoi **fournir 40 % des besoins en électricité de 14 bâtiments publics**. Des conventions vont également être signées avec deux **bailleurs sociaux, Orvitis et Grand Dijon Habitat** qui souhaitent valoriser leur production pour alléger les charges de leurs résidents. Au total "cela représente deux hectares. Soit 10 % de ce territoire urbain. C'est considérable" souligne **Yves Chevillon, Directeur de l'action régionale d'EDF Bourgogne-Franche-Comté**, associé à l'opération dans le cadre du **projet européen Response**. Diverses solutions innovantes seront également testées. Par exemple une centaine de logements devraient être équipés de vannes thermostatiques qui coupent le chauffage lorsqu'une fenêtre est ouverte. Des outils numériques capables de régler le chauffage selon les habitudes des habitants seront également testés. Les investissements seront finalisés fin 2023. L'évaluation des dispositifs sera réalisée au cours des deux années suivantes.

> [Energies – 24/10/2022](#)

Île de France. Le **Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)** a signé une **convention d'Intracting** avec la **Banque des territoires**. Les avances remboursables financées par les économies d'énergie couvriront les dépenses d'investissement à hauteur de 480 000 €. Le dispositif permettra au SDESM de **rénover l'éclairage public de 6 communes**, pour un investissement total s'élevant à 600 000 €.

> [Le Moniteur – 21/10/2022](#)

Hauts-de-France. Le CHU de Lille représente 560 000 m² répartis sur 10 sites. En 2021, les dépenses d'électricité s'élevaient à 6,9 M€ TTC. En 2023, elles sont estimées à 18 M€. La facture de gaz devrait subir quant à elle, une augmentation de 27%, et la dépense en énergies thermiques, devraient passer de 6,8 M€ à 20,5 M€. Après analyse, **Wilfrid Descamps, Responsable du service maintenance, infrastructure et exploitation** du CHU de Lille a mis en place un suivi avant de réaliser un **plan de comptage** détaillé. Il prévoit de faire "*évoluer les logiciels qui suivent tous les systèmes de comptage*" de manière à pouvoir précisément quantifier et valoriser les économies. Il envisage de réaliser **2 M€ d'économie en 2023, "rien qu'avec le suivi"**. Les prises de décisions en matière d'optimisation, voire de changement d'équipements sont facilitées grâce aux "*tableaux de bord*" qu'il a mis en place pour "*monitorer très précisément heure par heure*" chaque bâtiment. L'ingénieur hospitalier recommande également de **mesurer précisément les actions en temps réel**, de faire de la **maintenance prédictive** ce qui permet d'être plus réactif en cas de dérive. Ces solutions facilitent aussi le **suivi des engagements de consommation thermiques** des entreprises d'exploitation.

> www.techopital.com – 20/10/22

Nouvelle Aquitaine. Installée à Saint-Loubès (33), **l'entreprise d'insertion par l'économie circulaire, Envie 2E Aquitaine**, recycle et réutilise des **panneaux photovoltaïques**. Elle travaille depuis 7 ans, en relation avec **l'éco-organisme Soren** pour collecter les panneaux et les acheminer vers des lieux de broyage. Depuis l'été 2021, l'entreprise utilise un nouveau procédé qui consiste à séparer les éléments sans casser les panneaux. De quoi récupérer aluminium, boîtier de jonction et plaque de verre du laminé, dans lequel se trouve du plastique, du silicium, du cuivre et de l'argent. Envie 2E Aquitaine prévoit de **valoriser 95 % des matériaux** issus des panneaux photovoltaïques. Les panneaux arrivés intacts sont testés. D'ici la fin de l'année, ils pourront être proposés comme **panneaux de réemploi**, avec un rendement moindre : la perte annuelle est estimée à 0,5 %.

> www.lemoniteur.fr – 19/10/22

EN EUROPE

Bruxelles. A l'occasion d'une conférence de presse, **Emmanuel Macron** a annoncé le **retrait de la France du Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE)**, signé en 1994 par l'Union européenne et 52 autres pays, pour apporter des garanties aux investisseurs dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ex-URSS. Selon la charte, des entreprises peuvent réclamer des dédommagements à un État signataire dont les décisions affectent la rentabilité de leurs investissements dans des projets énergétiques, même s'il s'agit de politiques favorables à l'environnement. Ces dernières années, le dispositif a été saisi par des entreprises ayant investi dans les énergies fossiles. La décision du président français suit les recommandations du **Haut Conseil pour le Climat (HCC)**, qui estimait que la France et l'Union européenne (UE) devaient renoncer à ce traité, incompatible avec "*les calendriers de décarbonation*" prévus dans l'**Accord de Paris**. **L'Espagne, les Pays-Bas et la Pologne** ont également décidé leur retrait, alors que **l'Italie** n'en fait déjà plus partie depuis 2016.

> [Contexte – 24/10/22 - AEF – 21/10/22 - Enerpresse - 25/10/22](#)

Luxembourg. Les **ministres européens de l'Énergie** sont parvenus à un accord sur la **révision de la Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD)** qui vise à au moins doubler le taux annuel de rénovation énergétique des bâtiments d'ici à 2030, et à encourager les rénovations profondes. **A partir de 2030, tous les bâtiments neufs devront être à zéro émission, et tous les nouveaux bâtiments publics le seront à partir de 2028.** Cependant "*des exceptions seront possibles pour certains bâtiments, notamment les bâtiments historiques, les lieux de culte et les bâtiments utilisés à des fins de défense*". Pour y parvenir, les ministres ont réduit certaines exigences en optant pour des **normes minimales de performance énergétique pour les bâtiments**, exprimées en énergie primaire par mètre carré et par an. Les seuils à respecter sont fixés au niveau de la consommation de 15 % des bâtiments les plus consommateurs du parc non-résidentiel en 2020 d'ici 2030 et de 25 % de ces bâtiments en 2034. Des objectifs d'**installations de panneaux solaires pour les bâtiments neufs** ont été introduits : d'ici au 31 décembre 2026, sur tous les bâtiments publics neufs et les bâtiments non résidentiels neufs d'une surface utile de plus de 250 m² ; d'ici au 31 décembre 2027, sur tous les bâtiments publics existants et bâtiments non résidentiels qui mènent une rénovation profonde et dont la surface utile est supérieure à 400 m² ; d'ici au 31 décembre 2029 : sur tous les bâtiments résidentiels neufs. Six États membres (France, Belgique, Allemagne, Irlande, Luxembourg et Pays-Bas), appellent à davantage d'ambition pour la révision de cette directive et réclament la fixation de seuils minimaux de performance énergétique plus élevés.

> [Enerpresse – 27/10/22 - AEF – 25/10/22](#)

Bruxelles. Dans le cadre du **plan RePowerEU** visant à renforcer l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne, un **Appel À Projets (AAP)** sera lancé le 3 novembre prochain. Financé par le **Fonds d'innovation**, il bénéficiera d'**une enveloppe de 3 Mds € pour soutenir la chaîne de valeur de l'hydrogène**, à travers la fabrication d'équipements, la production et l'utilisation. Un budget d'un milliard sera notamment dédié à l'**électrification des procédés industriels** et à la **production et l'utilisation d'hydrogène renouvelable dans l'industrie**. La fabrication de composants essentiels pour les énergies renouvelables (cellules photovoltaïques, électrolyse, etc.), au stockage d'énergie et à l'hydrogène "*vert*" sera financée à hauteur de 700 M€. Parallèlement, des projets pilotes de taille moyenne à fort potentiel de décarbonisation bénéficieront d'un budget de 300 M€.

> [Contexte – 27/10/2022](#)

> Nominations

Anthony Cellier, a été désigné comme **membre du collège de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**. Il présidait jusqu'en juin dernier le **Conseil Supérieur de l'Énergie (CSE)**.

> [Enerpresse – 26/10/2022](#)

Pascal Toggenburger a été élu **Président de la Fédération Française des Intégrateurs Électriciens (FFIE)**.

> [Le Moniteur 21/10/2022](#)